

AFFAIRE N° 10. - Station de pompage de la Montagne - Pompe de refoulement - Approbation du marché à passer avec la SOCIETE E.E.R.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par délibération en date du 30 Octobre 1972, vous avez adopté l'avant-projet relatif à la fourniture et à la mise en place d'une 3ème pompe de refoulement de secours, destinée à la Station de Pompage de la Montagne.

Monsieur le Directeur de l'E. E. R. m'a transmis un marché de gré à gré pour l'exécution de ces travaux qui se décomposent comme suit :

- Fourniture et pose du groupe électropompe, étude et surveillance, T.T.C. ....	6 314 717 Frs CFA
- Poste HT prévu pour l'alimentation en électricité .	2 500 000 Frs CFA
	-----
	8 894 717 Frs CFA

Le financement de cette opération sera assuré de la façon suivante :

- Subvention Ministère Intérieur .....	1 050 000 Frs CFA
- Fidom local 1973 .....	1 750 000 Frs CFA
- Emprunt C. D. C. ....	6 200 000 Frs CFA
	-----
	9 000 000 Frs CFA

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, d'approuver le marché en cause.

LE MAIRE. - Je mets la question aux voix.

M. GERARD. - J'ai entendu dire qu'une pompe, qui a été achetée par la Mairie, ou qui lui était destinée, a été transférée sur Sainte-Rose. Est-ce exact ?

LE MAIRE. - Je crois que c'est exact.

M. AFEJEE. - La pompe est de retour.

LE MAIRE. - Nous pouvons émettre le voeu et faire des recommandations sérieuses à l'E. E. R. pour que le matériel acheté ou pris en compte par la Mairie de Saint-Denis ne parte pas ailleurs.

M. GERARD. - Ou alors, il serait bon que l'on nous avertisse !

M. RIVIERE. - Je prose que l'on envoie une facture à la Mairie de Sainte-Rose pour utilisation de matériel.

M. AFEJEE. - La facture a été adressée à la Commune de Sainte-Rose, à raison de 15 000 Frs par mois.

M. GERARD. - Si je comprends bien, les 15 000 Frs ont été perçus par l'E. E. R. , sur le compte de la Mairie de Saint-Denis. C'est une excellente affaire pour l'E. E. R.!

LE MAIRE. - Il ne faudrait pas qu'une opération semblable se renouvel-  
le et nous allons écrire une lettre dans ce sens à l'E.E.R. Nous pouvons aider  
une commune qui se trouve brusquement ennuyée, mais nous voudrions quand même  
être tenus au courant des modalités de prêt, emprunt et location.

M. GERARD. - Uisque nous allons écrire à l'E.E.R., il faudrait insister  
auprès de cette société pour que les relevés de compteurs se fassent réguliè-  
rement et non pas d'une manière fantaisiste, puisque nous avons des tarifs progres-  
sifs sur deux mois. Il est certain que tout serait changé dans la facturation  
si le relevé ne se faisait que sur 6 mois.

Mme ROCHE. - Pour quand est prévue la pompe de la Montagne ?

LE MAIRE. - Elle sera mise incessamment en service.

M. AFFEJEE. - Elle sera installée au mois d'avril.

M. Bruno BOYER. - N'a-t-il pas été déjà question, s'agissant du poste  
haute tension, d'installer un poste supplémentaire pour la mise en service de la  
deuxième partie du bassin de traitement ?

Si, à chaque opération nouvelle qui se fait, il est indispensable de  
procéder à une nouvelle installation haute tension, cela s'explique difficile-  
ment. Le poste haute tension doit être prévu assez largement.

LE MAIRE. - Il ne faudrait donc pas que chacune de ces opérations  
entraîne la création d'un nouveau poste de haute tension.

M. TOMI. - Je voudrais poser une question à mon collègue AFFEJEE.

LE MAIRE. - Monsieur AFFEJEE ne peut vous donner que des avis person-  
nels, il n'est pas ici représentant de l'E.E.R.

M. TOMI. - Les 2 500 000 Frs représentent une cabine de transforma-  
tion. Nous, entrepreneurs, nous avons l'habitude lorsque nous avons une petite  
transformation à faire de demander un échange de transformateur à l'intérieur  
de la cabine. C'est ce qui va se passer dans le cas présent. Je pense que,  
dans ces conditions, le prix pourrait être revu.

D'autre part, en ce qui concerne le prix de la location de la pompe,  
cela se chiffre normalement plus près de 15 000 Frs par jour que par mois.

M. LAURET. - Puisque nous parlons de l'eau à la Montagne, je tiens  
à vous signaler un problème dont j'ai déjà parlé et qui est le problème des  
piscines. Après la sécheresse que nous avons connue, lorsque l'eau est de  
nouveau arrivée, le premier travail de certains particuliers a été de vider  
leurs piscines pour les nettoyer et de les remplir par la suite.

LE MAIRE. - Cela ne peut pas être une pratique trop courante car ils  
sont pénalisés par le volume d'eau qu'ils ont à payer.

M. LAURET. - Cela ne les touche pas, car ils ont les moyens.  
Lorsqu'ils vident leurs piscines et les remplissent à nouveau, cela prend parfois deux jours.

LE MAIRE. - Cela ne prive pas les autres habitants d'eau.

M. LAURET. - Si, dans certains secteurs.

LE MAIRE. - Cela a été le cas parce qu'une pompe était en panne, mais normalement, cela ne prive personne.

Il y a eu une pompe en panne, ce qui nous a donné d'ailleurs l'occasion de récupérer celle qui se trouvait à Sainte-Rose.

M. LAURET. - Si les piscines continuent à être aussi nombreuses, je ne sais pas ce que nous allons faire.

LE MAIRE. - Vous avez voté, ici, suffisamment de surtaxes d'eau pour pénaliser ceux qui en consomment beaucoup. Nous avons pris soin de ne pas augmenter l'eau de tous les jours, par contre, ceux qui dépassent un certain volume ont vu leur prix augmenté de pratiquement 50 %.

Pour nous résumer, nous allons vérifier que le poste haute tension ne fait pas double emploi avec un poste déjà existant et si, dans le prix sont compris la cabine et le poste, car il nous semble un peu exagéré. D'autre part, nous ferons des remarques à l'E. E. R. en ce qui concerne l'usage d'une pompe qui a été mise en service dans une autre commune et louée, à notre insu, 15 000 Frs par mois, ce qui nous paraît assez faible. D'autre part, cet argent ne devrait pas revenir à l'E. E. R., mais à la Municipalité, comme matériel loué. Nous allons également rappeler à l'E. E. R. que, suivant nos nouveaux tarifs, les relevés de compteurs doivent être faits, obligatoirement, tous les deux mois.

Mis aux voix, le rapport ci-dessus est adopté à l'unanimité.

Approuvé  
Saint-Jeans, le 11 Août 1993  
Le Maire  
Le Secrétaire Général  
Signé : B. Basset

Pour copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
R. Puzyn